

Ce document, aujourd'hui peu connu, reproduit intégralement, a aussi un certain intérêt littéraire : on y voit le faire du temps, et on y remarque les expédients auxquels on avait recouru, pour rendre dans la langue française toutes ces expressions étrangères, et souvent étranges, du langage judiciaire anglais.

Il n'y avait pas longtemps, à la date de ce document, que notre langue était sortie victorieuse d'une lutte, dont l'enjeu n'était rien moins que son existence légale dans le pays.

McLane, étranger, malheureux, victime de son imprudence et d'actes certainement coupables, mais encore plus victime des défiances des autorités à l'égard de la population du pays, McLane avait les sympathies des canadiens français. Plusieurs de nos compatriotes, sans calculer pour eux les conséquences, eurent le courage d'entourer le prisonnier de soins et de consolations avant et pendant son procès : ils eurent la charité de rendre à ses restes les devoirs de la sépulture. Il ne faut pas oublier que l'accomplissement des froides cérémonies de cette triste sépulture n'étaient pas sans quelques dangers, pour ceux qui eurent la noble pensée de s'y dévouer.

Il ne sera pas sans intérêt d'ajouter les quelques petits détails suivants, pour compléter la narration de cet événement, dont on parlait souvent encore, il n'y a pas bien des années.

L'exécution de McLane eut lieu au pied des glaciais, en dehors de la porte Saint-Jean. Les terrains,